



23 juin 2017

Extension de l'application en ligne à tous les intermédiaires

La FSMA a travaillé au cours de l'année écoulée sur la mise au point d'une extension de l'application en ligne (déjà existante pour les intermédiaires de crédit et les prêteurs) aux intermédiaires d'assurances et de réassurance ainsi qu'en services bancaires et d'investissement.

En préparation de cette extension, un grand nombre de modifications ont été apportées durant les mois écoulés. Le site internet, les FAQ's, les modèles de documents, la marche à suivre relative aux connaissances professionnelles et la checklist ont ainsi été étendus et harmonisés pour tous les intermédiaires.

Début juin encore, la FSMA a présenté la nouvelle version de l'application aux associations professionnelles.

Dès que l'application sera complètement opérationnelle, la procédure d'inscription de tous les intermédiaires et des prêteurs s'effectuera exclusivement en ligne. La gestion des dossiers d'inscription, après l'approbation de la demande, s'effectuera également exclusivement en ligne.

Cette application, dont l'utilisation est conviviale et sécurisée, permettra à la FSMA d'augmenter de manière considérable la qualité de ses services aux intermédiaires et aux entreprises réglementées.

L'expérience acquise avec les demandes d'inscription des intermédiaires de crédit a démontré à la FSMA que l'application en ligne assure un traitement plus efficace des demandes d'inscription.

L'application sera accessible à partir du 24 juin 2017 pour toutes **les nouvelles demandes d'inscriptions individuelles**.

Au 1^{er} septembre 2017, les données des intermédiaires d'assurances, de réassurance et en services bancaires et d'investissement individuels existantes seront transférées vers la nouvelle application. Ainsi, les intermédiaires pourront eux-mêmes gérer leur dossier d'inscription en ligne. Si vous êtes déjà inscrit comme intermédiaire d'assurances ou comme intermédiaire en services bancaires et d'investissement, vous ne devez entreprendre aucune démarche pour ce transfert.

Dans les prochains mois, chaque intermédiaire déjà inscrit sera informé personnellement de l'ouverture de l'application. Entretemps, ces intermédiaires ne doivent pas contacter la FSMA.

Enfin, en ce qui concerne les organismes centraux : ceux-ci peuvent continuer à gérer leurs dossiers via leur accès existant. A long terme, des développements informatiques seront également prévus.

Pour les intermédiaires de crédit et prêteurs existants, rien ne change non plus. Ils peuvent continuer à utiliser l'application pour gérer leur dossier. La présentation visuelle ainsi que le comportement des interfaces graphiques du nouveau système n'ont pas changé.

L'application est accessible à l'adresse mcc.fsma.be, ou vous pouvez cliquer sur le bouton en haut à droite sur le site mcc-info.fsma.be. Placez **d'abord** votre carte d'identité dans le lecteur de carte, avant de surfer vers les liens précités.



Copyright © 2017, All rights reserved.

Our mailing address is:
newsletter@fsma.be

Editeur responsable : Jean-Paul Servais, Rue du Congrès 12-14, 1000 BRUXELLES